
Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le département de la Drôme, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente des biens d'émigrés dans le département de la Drôme, lors de la séance du 21 brumaire an II (11 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 11;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40150_t1_0011_0000_5;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Je ne citerai point ce que j'ai fait depuis cette heureuse époque; il n'y a point de mérite là où il n'y a plus de grands obstacles à vaincre ni de dangers à courir; mais je n'ai cessé de proposer au ci-devant conseil épiscopal toutes les réformes nécessaires aux progrès de la raison; j'ai même publié hautement que, pour être véritablement libre et heureux, il ne suffisait pas que le peuple n'eût plus de rois, il fallait encore le délivrer de la griffe des prêtres.

« Membre du comité des défenseurs officieux de la Société des Jacobins, j'étais à remplir les devoirs sacrés que m'impose cette tâche honorable, lorsque le ci-devant évêque de Paris, accompagné de ses vicaires, vous a fait une renonciation solennelle des fonctions du culte catholique: j'ignorais sa démarche.

« N'ayant pu partager, avec mes collègues, la gloire de cette abjuration, que je regarde comme le plus beau triomphe de la liberté, de la raison de la vérité, je dépose sur l'autel de la patrie, non toutes mes lettres, mais celles que j'ai pu trouver dans les débris d'un incendie que j'ai éprouvé en 1788. J'y joins mon titre de vicaire épiscopal qui fait toute mon existence et celle d'un enfant que j'ai adopté depuis 4 mois. Ce sacrifice ne coûte point à mon cœur puisqu'il peut contribuer au bonheur de tous.

« Vive la République!

« BAUDIN, *ex-commissaire du conseil exécutif provisoire.* »

Payan, procureur général syndic du département de la Drôme, annonce à la Convention nationale que la vente des biens des émigrés s'effectue avec une très grande facilité.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » sont décrétées (1).

Suit la lettre de Payan (2).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Valence, le 13^e jour du 2^e mois de la 2^e année de la République française une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La vente des biens très considérables des émigrés s'effectue avec le plus grand succès, dans une partie des districts du département. Le district de Montélimart a mis en vente les 17 septembre et 28 octobre (vieux style) et le 10 du 2^e mois courant 43 articles d'immeubles. Leur estimation se portait à une somme de 70,495 livres, et la vente a produit celle de 8,420 livres.

« Tous les districts vont bientôt marcher d'un pas égal et présenter des résultats aussi intéressants.

« *Le procureur général syndic du département de la Drôme.*

« PAYAN. »

Henrionnet, feu curé de Vavin-court, département de la Meuse, envoie à la Convention son

abjuration de la prêtrise; sa lettre sera insérée au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Henrionnet (2).

A la Convention nationale.

« Citoyens législateurs,

« Convaincu que la véritable religion consiste à reconnaître l'Être suprême et dans cette maxime: « Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qui te soit fait »; convaincu que pour en remplir les devoirs il ne faut ni prêtres menteurs ni cérémonies superstitieuses, je viens de renoncer à la cure de Vavin-court, dans le département de la Meuse, et je renonce pour toujours à l'état de prêtre que j'avais embrassé dans un âge tendre parce que j'étais trompé comme ceux qui y croyaient. Je ne l'ai conservé, depuis la Révolution, que pour apprendre au peuple à s'en passer, et je le quitte actuellement parce que je crois qu'il est temps de dire à la nation que les peuples ne seront heureux que quand ils n'auront ni prêtres ni rois (3).

« La Révolution me rend libre. Vive la République!

« HENRIONNET.

« Bar-sur-Ornain, octidi de la 2^e décade du 2^e mois de la 2^e année de la République, une et indivisible. »

Rouard, curé de Chantilly, marié et membre du département de l'Oise, écrit à la Convention qu'il ne veut plus être prêtre.

La Convention décrète l'insertion de sa lettre au « Bulletin » (4).

Suit la lettre de Rouard (5):

« Citoyens représentants,

« J'ai été dans un cloître à l'âge de 15 ans. Des menaces effrayantes m'ont forcé à des vœux solennels. Par une suite nécessaire, il a fallu prendre la prêtrise, à l'âge de 24 ans, puisque c'était le gagne-pain des ordres mendiants.

« J'ai conservé les preuves de la violence exercée contre moi, et à trente-cinq ans, j'ai employé mes épargnes pour suivre le procès en cassation de mes vœux, qui ont été déclarés nuls.

« Il n'en a pas été de même de la prêtrise, il a fallu m'occuper selon cet état; j'ai donc été nommé curé d'un petit village, d'où aux cris des patriotes de Chantilly, j'ai été nommé pour remplacer le curé réfractaire de Chantilly.

« J'ai été le fléau de l'aristocratie et du fanatisme que j'ai combattus jusqu'à ce jour; j'ai pris une compagne, conformément à la loi. Voilà l'époque de mes revers.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768.

(3) *Applaudissements*, d'après le *Mercur universel* [22 brumaire an II (mardi 12 novembre 1793), p. 183, col. 2].

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 768. D'après le *Second supplément au Bulletin de la Convention* du 21 brumaire (lundi 11 novembre 1793), la lettre que nous reproduisons ci-dessus aurait été lue à la barre par l'abbé Rouard, auquel la Convention accorda les honneurs de la séance.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 148.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 752.